

FRANSYLVIA 26

FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE

N° 61 JANVIER 2026



- **TEL : 01 47 20 08 87 - de 09 à 17 heures**
- **IBAN: FR76 1390 6001 2685 0662 1088 567**
- **MEL: drome@fransylva.fr**
- **Courrier postal:** SECRETARIAT = 6 Rue de la Trémoille, 75008 Paris,
SIEGE = 145 Avenue Georges Brassens 26504 Bourg les Valence.

SOMMAIRE:

Page 1 Voeux du President.

Page 2 Actions 2026.

Page 3 Vos garantis d'assurances.

Page 4 Relations Chasseurs et Fransylva 26.

Page 5 Notre année 2025.

Page 6 Adresses utiles.

Pour ce premier journal de 2026, nous avons décidé de numérotter notre journal trimestriel.

Façon la plus simple pour le retrouver, ou rechercher un article paru.

Pourquoi le N° 61 ... c'est une étape dans notre organisation Nationale des « Union Départementale des Forestiers Privés » à : FRANSYLVIA, (Image Nationale de la Forêt Privé !)

De 2010 à 2025, ce sont 60 journaux qui ont parus, et nous pourrons fêter le 100ème dans 10 ans

Chers membres, Pour cette année 2026,

Je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères. Que celle-ci vous apporte santé, réussite et prospérité, aux noms des administrateurs de Fransylva 26.

Ceux-ci sont engagés bénévolement à la bonne marche de notre syndicat et sont à votre écoute pour vous prodiguer les conseils qui vous intéressent.

2026 est aussi le moment d'élire nos conseils municipaux et de faire valoir la place de la forêt dans la vie de nos communes, pensez-y c'est 51% de notre territoire qui représente un enjeu économique, social et environnemental.

Cette forêt s'accroît de 2000 hectares par an, il est donc primordial d'avoir une représentativité accrue et d'adapter une bonne gestion sylvicole, en tenant compte de la multifonctionnalité de nos forêts.

Je profite de ce premier journal de l'année pour vous informer des actions à venir concernant les animations pour propriétaires Drômois en 2026 :

- **Formations "Fogefor**

- ✓ Elles se dérouleront les 25 septembre et le 2 octobre, avec un focus sur la gestion forestière.
- ✓ Les 12 et 19 juin pour l'utilisation des outils numériques Iphigénie, en collaboration avec nos voisins de l'Ardèche et de l'Isère, en présence d'un géomètre.

- **Formations et animations avec le concours du CNPF.**

- ✓ Réunion sur la gestion des routes forestières et des éclaircies, cette réunion est prévue sur le territoire du Royans Vercors en mars.

- **Deux autres réunions seront organisées dans le cadre du conventionnement avec le département :**

- ✓ Relevé des dégâts de gibier : une séance est programmée au printemps, en utilisant l'application smartphone, en collaboration avec la fédération de chasse et les chasseurs du Vercors.
- ✓ Une autre dont le thème, n'est pas encore défini.
- Nous travaillons également sur la présentation de notre film, auprès des écoles primaires, en collaboration avec le musée de la préhistoire de Vassieux en Vercors qui reçoit chaque année 40 classes primaires de la Drôme.

- **L'assemblée générale Fransylva aura lieu le 27 mars 2026.** Merci de réserver cette date dans vos agendas. Le lieu et les animations sont en cours d'élaboration.

Je vous remercie pour votre engagement et votre collaboration, et reste à votre disposition pour toute question. Très cordialement,

Le Président Daniel Audeyer.



ASSURANCES : INFORMATION SUR LE RECOURS INCENDIE DES VOISINS.

GENERALI garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'adhérent assuré peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels résultant d'incendie et d'explosion dont il est reconnu responsable, ayant pris naissance dans son massif forestier assuré et s'étant ensuite propagé sur les biens d'autrui, y compris ceux des voisins.

Sauf dérogation particulière, la garantie Recours incendie des voisins définis, n'est pas accordée dans les départements suivants : Alpes Maritimes, Aude, Bouches du Rhône, Corse, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Atlantiques, Pyrénées Orientales, Var et Vaucluse.



CONDITIONS DE GARANTIES 2026 SOUSCRIPTEUR FRANSYLVIA AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ASSURES

Propriétaires Forestiers adhérents du syndicat des Propriétaires Forestiers Privés, FRANSYLVIA AUVERGNE RHÔNE-ALPES qui est affilié à la Fédération des FORESTIERS PRIVES DE FRANCE

Objet de la garantie :

Garantir, dans les termes et limites des dispositions générales modèles GA3G21E et des dispositions particulières du contrat groupe, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile, pouvant incomber aux assurés en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui du fait des massifs forestiers leur appartenant.

II/ Obligation contractuelle :

Les assurés s'engagent, sous peine de non garantie, à satisfaire à l'obligation d'entretien de leurs parcelles conformément aux articles L 131-18 du code forestier et L 2213-25 du code général des collectivités territoriales.

ETENDUE TERRITORIALE : France Métropolitaine

PLAN D'EAU

L'adhérent possède-t-il un étang ou retenue collinaire d'une surface supérieure à 5000M2 et inférieur à 8ha ? Si oui merci de le préciser (Nombre et surface de chacun). _____

DATE D'EFFET :

Le jour de l'adhésion à un syndicat de forestiers privés affilié à la fédération des FORESTIERS PRIVES DE FRANCE et du règlement de la prime correspondante.

Clause propriétaire sylviculteur :

Les garanties du présent contrat sont étendues à l'activité de propriétaire forestier sylviculteur, en raison d'un dommage causé aux tiers du fait de l'exploitation d'un massif forestier, notamment du fait :

- De l'assuré et des membres de sa famille (y compris en cas d'aide occasionnelle et/ou bénévole).
- Des personnes intervenant en forêt, salariées ou non, dont il est reconnu ou présumé civillement responsable : garde, ouvrier, préposé, manœuvre, journalier, tâcheron, bûcheron, aide bénévole, faonnier, apprenti, stagiaire, candidat à l'embauche, que toutes ces personnes soient ou non au service de l'adhérent assuré et munies ou non d'un contrat de travail pendant ou à l'occasion de leur activité.
- Lors de travaux forestiers : entretien, balivage, coupe, élagage, débroussaillage (manuel et mécanique), débardage, stockage, broyage, labour, plantations, semis, entretien, nettoyement et de manière plus générale, toute opération forestière destinée à aménager les bois que ces activités soient effectuées occasionnellement ou régulièrement, en semi régie, en régie ou par un professionnel tenté (sous-traitant ou prestataire de services), lié par un contrat ou non.

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES :

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages corporels,	9 000 000 EUR par sinistre	NEANT au titre des dommages Corporels:
Dont :		
Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur	1 500 000 EUR par année d'assurances Quel que soit le nombre	NEANT
Accidents du travail – maladies professionnelles	nombre de victimes	
Dommages matériels garantis et immatériels en résultant :	2 000 000 EUR par sinistre	Forfaitaire de 500 EUR Forfaitaire de 850 EUR pour Les arbres en bord de route Et 1500€ pour les arbres de bords de voies ferrées
Dommages immatériels non consécutifs	200 000 EUR par sinistre	10% du montant des dommages, avec un minimum de 1500 EUR et un maximum de 3000 EUR
Atteinte à l'environnement accidentelle	650 000 EUR par année d'assurance	3 000 EUR par sinistre

Journée Fransylva et CNPF avec les techniciens de la Fédération Départementale des chasseurs de la Drome. Sur la commune de Vassieux en Vercors.

Le manque de temp, entre les approches des forestiers et des chasseurs rend parfois le débat difficile. Pour l'équipe de la Fédération des chasseurs de la Drome, il n'est pas simple de localiser les hardes de chevreuil et cerfs/biches, avec une population de loups qui a beaucoup augmenté ces dernières années et qui déplace sans cesse les animaux.

Les données sur les dégâts en forêt privée sont malheureusement quasi-inexistantes.

Il ne faudra pas imaginer une amélioration de cet état de fait à court terme !

Il serait pourtant souhaitable que chaque dégât soit signalé, sinon officiellement, « pas de dégât !!! » Pourtant un manque de régénération naturelle est constaté pour cause de l'abrutissement des jeunes pousses.

Propositions faites dans cette journée :

* Si les forestiers veulent entrer en relation avec les ACCA pour négocier une pression de chasse supérieure sur une zone où il y a eu des plantations, Il faut aussi prévenir la Fédération des chasseurs qui pourra jouer les facilitateurs.

Le CNPF a un représentant à la commission départementale d'attribution des « plan de chasse ».

* Il faudrait faire remonter les informations auprès de la Fédération de chasse sur les zones où il y a eu des plantations. C'est important pour que les techniciens puissent ensuite échanger sur les dispositions à prendre avec les ACCA concernées. A nous de réfléchir si on peut obtenir ce type d'infos auprès des Groupements forestiers, des coopératives, des ASLGF, les dossiers instruits par le CNPF (principalement le guichet Conseil Régional pour la Drôme). Les modalités sont à discuter en équipe CNPF...

* Fransylva pourra informer ses adhérents des échanges et les inviter à se manifester auprès du Syndicat pour définir les modalités de contact avec les ACCA et la Fédération des chasseurs en cas de besoin (présence de dégâts sur les régénérations naturelles, risque sur des plantations à venir ou déjà installées...).

* Une prochaine rencontre pourrait avoir lieu en 2026 avec l'objectif d'échanger sur l'organisation de la chasse au niveau départemental (les ACCA, l'élaboration des plans de chasse, les grandes étapes des discussions annuelles sous l'égide de la DDT (en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage...)

* La Fédération des chasseurs envisage de refaire une campagne de relevé des impacts du gibier en forêt en 2026 après plusieurs années d'interruption. Une journée d'échange (et de participation) pourrait aussi avoir lieu sur ce sujet avec la présence du CNPF.

John Astic représentant Fransylva 26.



La forêt Drômoise : un projet éducatif et engagé pour l'avenir de nos forêts.

Le syndicat de la Drôme a réalisé un film pédagogique destiné aux élèves de primaire, notamment aux classes de CM1 et CM2. Ce court-métrage, intitulé « Pourquoi coupe-t-on un arbre », a été conçu afin d'éduquer la jeune génération sur la gestion durable des forêts et l'importance de préserver ces écosystèmes vitaux face aux enjeux du réchauffement climatique.

Ce film a rencontré un grand succès, tant par sa qualité que par son impact. Par la suite, il a été diffusé dans l'ensemble des syndicats forestiers français, permettant ainsi à un large public de prendre conscience de la richesse et des enjeux liés à nos forêts.

Parmi les acteurs engagés dans ce projet, un propriétaire forestier de la région joue un rôle clé, puisqu'il est aussi administrateur de Fransylva Drôme et du Centre National de la Propriétaire Forestiers (CNPF).

Ce propriétaire passionné, John ASTIC, a récemment vu l'une de ses parcelles forestières être primée lors du Sylva trophée, une reconnaissance de la qualité de sa gestion durable par le Parc Naturel Régional du Vercors.

Cet événement a été l'occasion d'organiser une visite du Conseil régional de centre du CNPF AURA.

Lors de cette visite, les membres du conseil ont pu découvrir de visu les avancées concrètes d'un forestier engagé, notamment ses expérimentations visant à lutter contre le réchauffement climatique. Parmi celles-ci, la mise en place d'essences d'arbres plus résistantes à l'augmentation des températures a été particulièrement remarquée. Ces essais innovants illustrent l'adaptation des sylvicultures Drômois, face aux défis climatiques actuels.

Ce fut également une opportunité pour renforcer la collaboration entre forestiers privés avec la visite des propriétaires de Savoie. La rencontre a permis d'échanger sur les bonnes pratiques, l'encadrement technique et la mise en œuvre de stratégies forestières résilientes, essentielles pour l'avenir de nos forêts françaises.

Mais l'engagement du syndicat ne s'arrête pas à la diffusion d'un film. Pour que chaque propriétaire forestier puisse traduire ces principes en actes concrets dans sa parcelle, la formation de proximité est indispensable.

Le syndicat organise ainsi régulièrement des Journées de Formation sur le Terrain en étroite collaboration avec les techniciens du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), notamment via les dispositifs tels que les cycles FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière).

Ces journées sont essentielles pour les adhérents, qu'ils soient néophytes ou expérimentés. Elles offrent l'opportunité d'acquérir les bases de la gestion forestière durable : reconnaître les essences, marquer un bois, comprendre la fiscalité, planifier les travaux, et faire face aux défis du changement climatique. C'est le lieu privilégié des échanges d'expériences et de la mise en application pratique des conseils techniques.

Le syndicat organise ainsi régulièrement des Journées de Formation sur le Terrain en étroite collaboration avec les techniciens du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), notamment via les dispositifs tels que les cycles FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière).

Ces journées sont essentielles pour les adhérents, qu'ils soient néophytes ou expérimentés. Elles offrent l'opportunité d'acquérir les bases de la gestion forestière durable : reconnaître les essences, marquer un bois, comprendre la fiscalité, planifier les travaux, et faire face aux défis du changement climatique.

C'est le lieu privilégié des échanges d'expériences et de la mise en application pratique des conseils techniques. La prochaine journée de formation thématique mettra d'ailleurs en lumière un enjeu crucial de la filière : le bois énergie.

Cette rencontre technique sur le terrain permettra aux propriétaires de maîtriser la chaîne de valeur du bois énergie, de l'identification des produits mobilisables à la commercialisation, assurant ainsi une gestion dynamique qui est la meilleure garantie de la résilience de nos massifs forestiers.

En combinant un outil de communication percutant comme le film et un réseau de formation solide sur le terrain, le syndicat de propriétaires forestiers Drômois, s'affirme comme un acteur incontournable pour une filière forêt-bois bien comprise et durable.

Lien du film : sur notre site « Fransylva 26 » ; ou <http://youtu.be/UBENC8N-oCc>

ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVIA 26, Président AUDEYER DANIEL.** drome@fransylva.fr
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVIA association Vercors (ADFVR)**
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVIA Provence, (AFDP)**
ROUX Hervé : 210 route de Nyons 26510 SAHUNE
- **CRPF : ingénieur 07/26 ; Stéphane GRULOIS: 06 60 24 89 91.** stephane.gruloiis@crpf.fr
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Gilles Bernard. Plans de gestions. 06 72 93 94 44.** gilles.bernard@crpf.fr
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme. 06 98 59 24 41**
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. alexandre.petroff@crpf.fr
- **COFORET : Gestion et valorisation forestières - Travaux forestiers –**
45, rue Gambetta - 26140 - Anneyron
Exploitation et commercialisation de bois
Josselin Barnabé, gestionnaire forestier : 06 88 39 66 99 jbarnabe@coforet.com
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**
 - **BONAIME Emmanuel – 26760 BEAUMONT LES VALENCE.**
06 77 62 72 06 e.bonaime@uef-expertise.fr
 - **PARES Elise - 26190 ST JEAN ROYANS –**
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail e.pares@foret-bois.com
 - **LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME**
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail jr.lorang@foret-bois.com
 - **Monneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE**
06 75 38 41 65 – nico.monneret@wanadoo.fr
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
 - Mazeron Remy – Alcima à 26150 DIE - 06 15 63 22 52**
 - Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix**
06 82 96 64 55 - v.betton@orange.fr
 - **Benoit Coulée – 178 avenue du Royans 38250 Villard de Lans**
07 86 70 35 53 bc@vercors-foret-developpement.fr
- **BUCHERON.**
- **Eric JAYAT – 07 83 80 61 87 – Vercors.** eric.jayat@proton.me

Renseignements, contacts, réunions d'informations, commandes groupées, échanges d'expériences, assurances Responsabilité Civile forêt, Défense juridique, Représentation des propriétaires forestiers.
Adhérer à une structure de la forêt privée :

« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau de femmes et d'hommes compétents au service des générations futures »

Informations, Fédération FRANSYLVIA.

Mise en pages, ANDRE AUBANEL.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, DANIEL AUDEYER.